

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18134**

### Intitulé

Diagnostic(e) immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Abcidia formation	Gérante

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232 Bâtiment : construction et couverture

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le cadre de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier, le diagnostiqueur immobilier réalise un état des lieux relatif à la situation sanitaire et sécuritaire du bien. C'est un nouveau métier très spécialisé, exigeant et incontournable pour respecter la réglementation de l'immobilier. Les contrôles et mesures qu'il effectue concernent principalement 6 diagnostics à savoir : la présence d'amiante, de plomb, de termites et autres parasites, l'installation du gaz, de l'électricité, la performance énergétique des bâtiments, Quelques exemples concrets d'opérations au cœur du métier :

- évaluation de conservation d'un faux-plafond amianté,
- inspection visuelle des lieux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et prélèvements pour analyse,
- évaluation du risque d'exposition au plomb en identifiant les surfaces contenant ce métal en utilisant un analyseur à fluorescence X,
- examen de tous les bois accessibles mis en œuvre et notation des dégradations provoquées par les termites,
- contrôler les installations intérieures de gaz et repérage des défauts pouvant être dangereux,
- contrôler des interrupteurs, des fusibles et disjoncteurs, des prises de terre et des protections dans les salles de bain,

Parmi les autres activités des diagnostiqueurs, on peut évoquer les thématiques suivantes : Loi Carrez (mesurage de la surface habitable), calcul des millièmes, recherche du radon (gaz radioactif naturel) ou des mûres (champignons responsables de la destruction de charpentes), contrôle des installations d'assainissement autonome, sécurité incendie, contrôle des normes de salubrité des logements (loi SRU) , éco PTZ...

Toutes ces mesures et opérations font l'objet d'une rédaction d'un rapport de visite extrêmement précis et détaillé de la part du diagnostiqueur. Ces rapports sont annexés aux actes de vente et/ou de location.

Au-delà de sa mission dans le cadre des transactions immobilières, le métier de diagnostiqueur immobilier a une véritable vocation d'intérêt général car il permet de détecter les logements insalubres ou dangereux. Il participe également pleinement aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en matière d'amélioration énergétique des bâtiments.

Ce métier implique des relations systématique avec les professionnels du bâtiment, de la construction et de l'immobilier (architectes, agences, syndicats, notaires). De ce fait, le diagnostiqueur immobilier doit être doté de compétences multiples dans les domaines techniques très variés et également maîtriser les aspects commerciaux, juridiques et réglementaires liés à l'essence même de sa profession. En contact permanent avec une clientèle de particuliers, il doit être doté d'un goût pour le contact humain et être capable d'explicitier ses missions à des novices.

Essentiellement masculine, la profession se féminise lentement grâce au progrès technique des outils de mesure moins lourds et encombrants.

Le titulaire est capable de :

1. Auditer des stratégies et d'actions de communication d'entreprises

Le développement d'une activité commerciale de diagnostic

Négocier des tarifs de diagnostics réglementaires et complémentaires

2 - Structurer et préparer des missions de diagnostics

L'identification des obligations réglementaires de diagnostics

L'évaluation des opportunités de diagnostics complémentaires

3. Conduire et réaliser des diagnostics immobiliers

La programmation d'étapes de déroulements de diagnostics réglementaires

Adapter des diagnostics à des résultats intermédiaires

4. Rédiger des rapports de diagnostics

Rédiger des rapports réglementaires de diagnostics

Expliquer et interpréter des résultats de diagnostics.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diagnostiqueur immobilier exerce son métier :

- sur sites pour l'audit technique des bâtiments de tous types (en construction, en travaux ou en exploitation).

- dans les bureaux (Bureau de contrôle technique, d'étude et d'ingénierie et cabinets d'architectes).

- Diagnostiqueur technique immobilier

- Opérateur de diagnostic immobilier

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

**Réglementation d'activités :**

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Evaluation : Etude d'implantation d'une activité de diagnostic immobilier

Evaluation : Etablir des obligations réglementaires de diagnostics

Evaluation: proposer des diagnostics complémentaires

Evaluation : La conduite et la réalisation de diagnostics immobiliers

Evaluation : Analyser un rapport technique de diagnostic

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par candidature individuelle	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnostiqueur(euse) immobilier" avec effet au 15 septembre 2010, jusqu'au 30 janvier 2019.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

15 titulaires par session

**Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

ABCIDIA FORMATION

4 route de la Noue - 91190 GIF sur YVETTE

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ABCIDIA FORMATION

4 route de la Noue - 91190 GIF sur YVETTE

**Historique de la certification :**